

lle de France

4/14 rue Ferrus

75014 PARIS

Tél: 01 58 10 45 39

snu.idf@pole-emploi.fr

Syndicat National Unitaire

Pôle Emploi

FSU



Fédération

Syndicale

Unitaire

www.snutefifsu.org

LECHO DES DP DE SEPTEMBRE

BON A SAVOIR

- Si vous êtes convoqué en formation sur votre temps partiel, vous devez récupérer la journée dans la même semaine !!! Notez que les agents de droit public ont la possibilité de se la faire payer !



- Si vous n'arrivez pas à accéder à l'outil PNS, ne renoncez pas à votre alerte, envoyez la simplement à l'adresse suivante : securite.idf@pole-emploi.fr





- Les personnes de droit privé qui ont 60 ans peuvent bénéficier d'une heure par jour. Attention il ne s'agit pas d'une diminution du temps de travail (comme peut l'être le temps partiel)! Il s'agit d'une facilité horaire! Donc si vous ne la prenez pas, l'établissement considère que vous renoncez à cette facilité! Votre compteur reste donc sur 7h30 par jour!

- Contrairement à l'information erronée donnée par certaines ELD, les 75 heures de récupération ne sont en aucune manière pro-ratisées en fonction du temps partiel.

